

Coupon sport, Pass'Loisirs... Comment bénéficier des aides à la pratique sportive ?

Résumé : Avec près de 20 millions de sportifs licenciés dans un club, la France est un des pays d'Europe où le sport est le plus populaire. Malgré cet engouement, il faut reconnaître que la pratique du sport est un investissement. Heureusement, on peut bénéficier d'aides à la pratique sportive pour diminuer la note. Découvrez toutes les informations relatives à ces services financiers sur cette page.



Coupon Sport : le chèque vacances du sport

Entre la licence, le matériel spécifique à chaque activité sportive et les frais additionnels, il est possible de déboursier pas mal d'argent dans le sport. Pour alléger ce coût, il existe une solution simple : le coupon sport.

À l'instar du chèque vacances, ce coupon peut être utilisé par le titulaire du bon ou sa famille (le coupon étant nominatif). Les [coupons sport](#) peuvent être d'une valeur de 10 €, 15 € ou 20 €.

Ce qu'il faut savoir

Comme les chèques vacances, il n'est pas possible de rendre la monnaie sur un coupon sport. Une participation financière peut être demandée pour obtenir un coupon sport, mais elle sera toujours inférieure au montant du coupon.

Les coupons sport sont là pour régler la licence d'un club, les cours/stages de sports ou la cotisation à une association sportive. Il est possible de s'en procurer auprès de différents organismes suivant votre situation :

1. Un agent de la fonction publique doit demander à l'association du personnel
2. Un salarié dans le privé doit voir avec son comité d'entreprise
3. Certains administrés peuvent voir avec les institutions locales (mairie, conseil général, comité national d'action social...)

Le Pass'Loisirs : une aide de la CAF pour la pratique sportive

Depuis plusieurs années, la CAF (ou Caisse d'Allocations Familiales) propose une aide d'une cinquantaine d'euros pour aider à financer une activité sportive ou culturelle.

Chaque centre régional de la CAF peut fixer les conditions relatives au Pass'Loisirs, mais en général **il s'agit d'un chéquier de 50 € (5×10 €) destiné à financer la pratique sportive ou culturelle d'un enfant âgé de 9 ans à 16 ans.**

Comment obtenir le Pass'Loisirs ?

-  **1** Percevoir des aides de la CAF (APL, Prime activité, etc.) ou être au RSA
-  **2** Avoir un enfant âgé de 9 à 16 ans inclus désirant s'inscrire à une activité sportive ou culturelle
-  **3** Avoir un quotient familial peu élevé (inférieur à 900 €)
-  **4** Faire la demande auprès de sa CAF de référence avant le 31 octobre

papernest

Utilisable en une seule fois ou non, cette aide peut servir à financer l'inscription à un club sportif ou à une activité à vocation culturelle (peinture, dessin, sculpture, etc.)

Pour en bénéficier il faut bénéficier de prestations de la part de la CAF durant l'année de la demande et avoir un quotient familial peu élevé (le montant varie en fonction des régions).

Des aides locales pour encourager les activités sportives



Lors d'un déménagement, il est utile de se renseigner sur les aides régionales ou départementales pouvant favoriser la pratique sportive. En effet, en France les collectivités locales investissent fréquemment dans l'accès au sport pour les jeunes.

Le département du Cher, par exemple, propose une **aide à la licence sportive** ([ici](#)) allant de 30 € à 60€ pour les jeunes de 16 ans et moins, résidant dans le département et y pratiquant un sport appartenant à une fédération.

Dans un autre registre, la ville de Vannes a créé un dispositif de **Ticket Sport Culture (TSC)** à destination des enfants de 7 ans à 16 ans souhaitant effectuer un stage de sport durant les vacances (la durée du stage peut varier de 1 journée à 1 semaine).

En définitive, de nombreuses offres existent pour permettre à tous de pratiquer une activité sportive à moindre frais. Principalement à destination des jeunes, ces aides financières visent à rendre le sport en club accessible. Auprès d'organismes privés ou publics, il est possible de profiter de réductions plus que bienvenues – alors pourquoi s'en priver ?